



BILANS MEDICAUX DES ARBITRES

Destinataires : Ligues Régionales et Comités Départementaux
Copies : HNO, CFO

Nombre de pièces jointes : 0

- Information**
- Diffusion vers : Clubs, Arbitres Départementaux et Régionaux**
- Echéance de réponse : 25 juillet 2018**

Qui fait l'examen ?

Arbitre Club, Départemental, Championnat de France ou Haut Niveau

Médecin agréé. Sauf pour les arbitres Clubs joueurs de moins de 35 ans.

Nature du bilan médical

Vous pouvez retrouver le dossier médical à compléter sur le site internet de la FFBB :
Onglet FFBB – Officiels – Arbitres – Dossier médical
(<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/dossier-medical>)

A. Arbitre Club → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

1. **Si joueur de moins de 35 ans**

Pas de document à renvoyer au Comité Départemental.

2. **Si joueur de plus de 35 ans (au 01/01/2019)**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

3. **Si non-joueur de moins et de plus de 35 ans**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

B. Arbitre Départemental → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

Avant et après 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

C. Arbitre Régional → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

Avant et après 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation.

D. Arbitre Championnat de France → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation de préférence avant le 1^{er} juillet 2018 et en tout état de cause **avant le 25 juillet 2018.**

2. Après 35 ans (au 01/01/2019)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

Test d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2015).

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation de préférence avant le 1^{er} juillet 2018 et en tout état de cause **avant le 25 juillet 2018.**

E. Arbitre Haut Niveau → envoi à la FFBB pour validation par la COMED

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale **avant le 25 juillet 2018.**

2. Après 35 ans (au 01/01/2019)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

Epreuve d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2015).

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale **avant le 25 juillet 2018.**

Contact Mail : medicale@ffbb.com

Tél. : 01.53.94.25.37

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bernard DANDEL Président de la COMED	Sébastien DIOT Directeur des Pôles : Jeunesse et Territoires – Compétitions et Pratiques Sportives	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-05-17 5-COMED Note Bilans médicaux des arbitres VFIN	